

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF1352

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 53

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« Le »,

les mots :

« L'article 73 B du code général des impôts dans sa rédaction résultant du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.